

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Durant les trois derniers exercices, la répartition du capital social d'EDF au 31 décembre était la suivante :

	Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
État	1 561 222 705	84,44	84,54	1 561 222 705	84,44	84,50	1 561 973 336	84,48	84,51
Institutionnels et particuliers	251 350 774	13,59	13,61	252 420 651	13,65	13,66	242 118 351	13,10	13,10
Actionnariat salarié	34 131 850 ⁽¹⁾	1,85	1,85	34 047 712 ⁽²⁾	1,84	1,84	44 226 374 ⁽³⁾	2,39	2,39
Actions autodétenues	2 161 333	0,12	–	1 175 594	0,07	–	548 601	0,03	–
TOTAL	1 848 866 662	100,00	100,00	1 848 866 662	100,00	100,00	1 848 866 662	100,00	100,00

(1) Ce nombre comprend, d'une part, 29 042 964 actions (représentant 1,57 % du capital) sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions détenues par les salariés et anciens salariés d'EDF au travers des FCPE « Actions EDF » du plan d'épargne Groupe EDF et du plan d'épargne Groupe EDF International). Ce nombre comprend, d'autre part, près de 5,1 millions d'actions, représentant 0,28 % du capital, détenues au nominatif pur ou administré, sans délai d'incessibilité ou au-delà des périodes d'incessibilité, par des actionnaires salariés ou anciens salariés.

(2) Ce nombre comprend, d'une part, 28 785 426 actions (représentant 1,56 % du capital) sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions détenues par les salariés et anciens salariés d'EDF au travers des FCPE « Actions EDF » du plan d'épargne Groupe EDF et du plan d'épargne Groupe EDF International). Ce nombre comprend, d'autre part, près de 5,3 millions d'actions, représentant 0,28 % du capital, détenues au nominatif pur ou administré, sans délai d'incessibilité ou au-delà des périodes d'incessibilité, par des actionnaires salariés ou anciens salariés.

(3) Ce nombre comprend, d'une part, 39 875 700 actions (représentant 2,16 % du capital) sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (dont 38 838 151 actions détenues par les salariés et anciens salariés d'EDF au travers des FCPE « Actions EDF » du plan d'épargne Groupe EDF et du plan d'épargne Groupe EDF International). Ce nombre comprend, d'autre part, près de 4,3 millions d'actions, représentant 0,23 % du capital, détenues au nominatif pur ou administré, sans délai d'incessibilité ou au-delà des périodes d'incessibilité, par des actionnaires salariés ou anciens salariés.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que l'État français ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

La Société a réalisé une étude sur les titres au porteur identifiable au 31 décembre 2012, qui a permis d'analyser la répartition du capital et sa répartition géographique à cette date. Le tableau ci-après fait apparaître cette répartition au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 :

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre d'actions détenues	% du capital
État	1 561 222 705	84,44	1 561 222 705	84,44
Institutionnels Europe hors France	73 587 074	3,98	86 958 349	4,70
Institutionnels reste du monde	64 380 889	3,48	56 525 378	3,06
Institutionnels France	53 297 374	2,88	56 721 741	3,07
Actionnaires individuels	60 085 437	3,25	52 215 183	2,82
Actionnariat salarié	34 131 850	1,85	34 047 712	1,84
Autodétention	2 161 333	0,12	1 175 594	0,07
TOTAL	1 848 866 662	100,00	1 848 866 662	100,00

18.2 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

À la connaissance d'EDF, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société. En outre, conformément à l'article L. 111-67 du Code de l'énergie, l'État ne peut détenir moins de 70 % du capital d'EDF.